

Nombre de membres

En exercice : 14

**Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 27/11/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 13/11/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Géraldine ROCHETTE, Brigitte BOUCHE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procurations : René BLANC à Paul PAGES, Thierry ARENDS à Christophe PAL, Isabelle RIEU à Rémy BARRY

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Géraldine ROCHETTE

Objet	DENOMINATION VOIRIE LOTISSEMENTS « LE CLOS DES MARRONNIERS » et « LE PRADEAU »
-------	---

Nomenclature : 8.3 Voirie

Rapporteur : Christophe PAL

Considérant la dénomination de l'ensemble des rues réalisée par la Commune en 2009,

Considérant l'attribution de numéros à chaque adresse de la Commune en 2013

Considérant la réalisation du Lotissement privé « Le Clos des Marronniers » - Chemin Neuf

Considérant la réalisation du lotissement privé « Le Pradeau » - Rue de l'Ecole

Pour faciliter l'accès à ces lotissements, notamment aux véhicules des secours, aux livreurs..., M. le Maire a consulté les 2 associations syndicales concernées pour qu'elles fassent éventuellement des propositions de dénomination de leur voie privée respective.

Sur la base de leurs propositions, Il convient désormais de nommer ces 2 nouvelles voies, pour ensuite, attribuer des numéros d'adressage à chaque habitation concernée.

Après délibération, le conseil municipal :

• **VALIDE les noms suivants :**

- Lotissement « Le Clos des Marronniers » = **Impasse des Marronniers (voie à une seule entrée).**
- Lotissement « Le Pradeau » = **Impasse de la Prairie (voie à une seule entrée)**

Les adresses seront numérotées selon la bonne pratique appliquée sur l'ensemble de la Commune, depuis le début de la voie (soit depuis une intersection avec une autre VC). Les numéros pairs sont positionnés à droite, les numéros impairs à gauche et le sens à retenir est de l'Est vers l'Ouest et du Nord vers le Sud. Il convient également de prévoir des numéros pour de nouvelles habitations à venir pour éviter par la suite toutes extensions (bis/ter ou lettres A, B...)

Nombre de conseillers présents		11
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		14
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Géraldine ROCHETTE



Le Maire
Christophe PAL

